



CAPD du 28 juin 2019

Déclaration du SE-UNSA

Monsieur le Directeur Académique,

Cette CAPD pourrait être la dernière à traiter du mouvement des personnels. En effet, la nouvelle fonction publique « en marche » n'a plus besoin parait-il de concertation dans des instances paritaires... Nous réaffirmons notre opposition à la loi Fonction Publique qui supprimera en particulier les compétences des CAP ayant trait à la mobilité et à la carrière. Nous avons la naïveté de penser que le travail des commissaires paritaires est non seulement un gage de transparence et d'équité pour nos collègues, mais constitue également un point d'appui utile à l'administration, en particulier par les GT et audiences en amont des CAPD. Cette déclaration ne remet en aucun cas en cause le travail des services. Nous tenons ici à remercier l'ensemble des personnels de la DSDEN pour leur disponibilité et les échanges chaque fois que nécessaire, et vous même, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, pour votre respect d'un vrai dialogue social. Nous vous faisons part de notre attachement à poursuivre aux côtés de la DSDEN 71 ces échanges et préparations de CAPD.

Parmi les points à l'ordre du jour de cette CAPD, nous saluons le maintien de la phase d'ajustement telle qu'elle se pratique depuis des années dans notre département, ainsi que la prise en compte de l'AGS comme discriminant pour les passages à la Hors Classe. La satisfaction de ces deux demandes des représentants du personnel est la preuve, s'il en était besoin, de l'utilité du dialogue social que l'Etat semble pourtant vouloir museler. Concernant le passage à la Hors Classe, nous déplorons par contre la présence, dans la note de service ministérielle, de la règle imposant la non-révision des appréciations émises en 2018. Pour les appréciations posées sans rendez-vous de carrière, parfois par des IEN n'ayant jamais rencontré physiquement les personnels concernés et sous

la pression d'un calendrier contraint, le sentiment des collègues est celui d'une injustice. La persistance de cette génération sacrifiée est inacceptable !

Pour en terminer avec l'ordre du jour, un dernier point concernant les affectations sur poste spécifique : les personnels qui vont être nommés aujourd'hui libèrent des postes qui peuvent intéresser d'autres collègues. Comment et quand les postes ainsi libérés seront-ils pourvus ?

Deux autres sujets requièrent notre attention :

Les permutations informatisées et les INEAT/EXEAT sont deux volets bien distincts du système de mutations interdépartementales qui permettent à des collègues avec des profils différents de changer de département. Merci d'avoir entendu nos demandes de fluidifier ces échanges en proposant des avis dès la CAPD du 11 juin. Nous espérons d'autres décisions allant dans le même sens, la bienveillance, envers les personnels allant de pair avec des enseignants motivés et donc, *in fine*, l'intérêt du service.

Enfin, un point concernant les AESH : ces personnels ne relevant d'aucune structure paritaire départementale, il est difficile de savoir à quel moment relayer leurs problématiques. La question des frais de déplacement est à l'étude au niveau de l'Académie, avez- vous indiqué lors du CHSCT. Avez-vous de nouveaux éléments concernant ce dossier ? Par ailleurs, nous sommes fin juin, et pourtant peu d'AESH en CDD connaissent à ce jour leur devenir pour la rentrée 2019, question qui nous semble importante pour des personnels au salaire très faible. Enfin, dans les établissements du 2nd degré, particulièrement en cette période de fin d'année dédiée aux examens, les missions de ces personnels et les temps de travail sont flous. Nous espérons les textes sur l'inclusion scolaire permettront un meilleur cadrage des missions et des interlocuteurs.

Nous vous remercions,